



## Embauche bac+5 à un niveau technicien

Par **Archold2005**, le **22/02/2013** à **11:57**

Bonjour,

Je suis titulaire d'un Bac +5 en Gestion des Risques Environnementaux depuis 2009.

Ne trouvant pas d'emploi dans cette branche, je décide de tenter ma chance dans un tout autre domaine: la qualité.

C'est ainsi que je rentre en interim dans l'industrie automobile à un poste de technicien qualité. Suite à cette expérience réussie d'un an, je souhaite définitivement rester dans le domaine de la qualité.

Après la fin de ma mission, je n'ai aucun mal à retrouver un poste de technicien qualité en janvier 2012(toujours en interim) dans un autre grand groupe. Aujourd'hui, ayant largement fait mes preuves sur ce poste, mes responsables décident de m'embaucher en tant que technicien qualité et pourquoi pas me faire bénéficier de formations internes pour évoluer vers un poste d'ingénieur qualité d'ici 2 ou 3 ans.

Mon embauche est sur le point d'être validée, seulement voilà les RH refusent de m'embaucher à un poste de technicien qualité à cause de mon Bac+5 (qui n'a absolument rien à voir avec la Qualité). Pour mes responsables et pour moi, c'est l'incompréhension, d'autant plus que j'accepte sans problème d'être rémunérée à un poste de technicien et non d'ingénieur (je précise que le budget pour mon embauche a été accordé)

Existe-t-il une loi en droit du travail ou une clause dans la convention collective (convention collective de la métallurgie) interdisant formellement d'embaucher un niveau Bac +5 à un poste de technicien (sachant que mon Bac+5 ne correspond pas au poste)

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Si besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas.

Par **P.M.**, le **22/02/2013** à **13:47**

Bonjour,

Ce qui doit poser problème à l'employeur c'est l'[art. 1er de la Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie](#) ainsi qu'éventuellement certaines dispositions de la

convention territoriale...